COMMUNES de PIANO (HAUTE-CORSE) et SILVARECCIO (HAUTE-CORSE)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Suivant acte reçu par Me Marianne NAPPI, Notaire à PENTA DI CASINCA (20213) RN 198, Villa Franceschi, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil :

Monsieur Charles ORLANDI, demeurant à BASTIA (20200) villa Anna Quartier COLOMBANI, né à DUGNY (93440) le 21 octobre 1969, célibataire majeur ; Madame Stéphanie Angèle ORLANDI, demeurant à SORBO-OCAGNANO (20213) chemin du Macchione QUERCIOLO, née à BASTIA (20200) le 1er octobre 1977, célibataire majeure ; Madame Marie ORLANDI, épouse de Monsieur Benoît André ARRIGHI, demeurant à LUCCIANA (20290) 8 lotissement Paratella Casamozza, née à SILVARECCIO (20215) le 10 février 1944 ; Madame Paulette ORLANDI, demeurant à BASTIA (20200) Bâtiment D 2 PAESE NOVO, née à SILVARECCIO (20215) le 22 janvier 1946 ; Monsieur Jean-Paul ORLANDI, demeurant à CASAMOZZA-LUCCIANA – 20290, né à BASTIA (20200) le 5 août 1975, célibataire majeur.

<u>A PIANO (HAUTE-CORSE)</u> Une parcelle de terre, figurant au cadastre : Section B n°193, lieudit Villa Nuova, surface 27 a 38 ca.

A SILVARECCIO (HAUTE-CORSE) Diverses parcelles de terres cadastrées Section A n°61 lieudit Valle surface 04 a 84 ca, Section A n°385 lieudit Valle surface 02 a 17 ca, Section A n°389 lieudit Valle surface 54 a 75 ca, Section A n°417 lieudit Valle surface 33 a 87 ca, Section A n°563 lieudit Gabiola surface 08 a 15 ca, Section B n°517 lieudit Castellocio surface 02 a 50 ca.

<u>A SILVARECCIO (HAUTE-CORSE)</u> Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'une maison d'habitation sise sur le territoire de ladite commune.

Ladite maison élevée sur rez-de-chaussée, de deux étages et greniers au-dessus cadastrée Section B n°119 lieudit Silvareccio – Stretta surface 58 ca, savoir :

<u>Lot numéro trois (3)</u>: Au rez-de-chaussée sur rue en façade Ouest, deux pièces et une salle d'eau, ayant leur accès indépendant.

<u>Lot numéro quatre (4)</u>: Au rez-de-chaussée sur rue en façade Est, une cave ayant son accès indépendant.

Lot numéro cinq (5) : Au premier étage, accès en façade Est, une terrasse et deux pièces.

Lot numéro six (6): Au second étage, un ancien séchoir à châtaignes.

Lot numéro sept (7) : Combles non aménageables.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. » Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussignée dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'Etude : marianne.nappi@notaires.fr